

09-DEC-2008

2008-4512

2460-C-1103

EVERCIDE® intermédiaire 2460



8810 Tenth Avenue N. / Minneapolis, Minnesota 55427-4372 U.S.A.

TELEPHONE (763-544-0341)

RÉSERVÉ AUX APPLICATIONS DE FABRICATION OU DE FORMULATION

NO D'HOMOLOGATION 23335

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

GARANTIE :

Pyréthrine.....	1,25 %
* Dicarboximide de N- octylbicycloheptène.....	10,00 %
Perméthrine.....	10,00 %
Produits réactionnels apparentés.....	0,87 %

* MGK® 264, synergiste insecticide

EVERCIDE, MGK® - Marques déposées de McLaughlin Gormley King Co.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES
ENFANTS

Fabriqué par :

McLAUGHLIN GORMLEY KING COMPANY
8810 Tenth Avenue North
Minneapolis, MN 55427
U.S.A.

AVERTISSEMENT POISON

Contenu net _____

(763) 544-0341

MODE D'EMPLOI

Utiliser seulement dans la fabrication d'insecticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ce produit doit être utilisé avec les solvants et/ou les porteurs appropriés et dans le cas de produits sous pression, les propulseurs appropriés pour produire un produit insecticide.

Réchauffer à la température ambiante. Mélanger bien dans le baril avant tout échantillonnage et à chaque usage.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Cause une irritation de la peau. Peut être dangereux si avalé à cause des effets irritants pour la peau. Contient du distillat de pétrole. Ne faites pas vomir à cause des dangers d'aspiration. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Se laver à fond à l'eau et au savon après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Éviter la contamination de la nourriture ou la nourriture de consommation animale. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement à tout corps d'eau pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas utiliser et ne pas ranger près de sources chaleur ou près de flammes nues.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau et les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Contient du distillat de pétrole.

ENTREPOSAGE : Ranger dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION : Rincer trois fois (ou l'équivalent) puis offrir au recyclage ou reconditionnement si c'est possible. Les préparateurs canadiens de ces produits doivent éliminer les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour obtenir plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))